



Avant Programme du CSO Du 04 JUILLET 2025

Organisé par :

Association Sportive Militaire KEF (A.S.M.K)

Sous

**L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres Et Le Commissariat Général De La Jeunesse Et De Sport
Du Kef.**

Date : 04/07/2025

Lieu : Club d'équitation Zitouna KEF -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.

ORGANISATEUR :

Association Sportive Militaire KEF (ASMK) Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres Le Commissariat Général De La Jeunesse Et De Sport Du Kef.

COMITE D'ORGANISATION :

Président De L'événement: Colonel Major Fayala Hichem.

Directeur Du Concours: Capitaine Ahmed Khalil Haddewi.

Directeur Technique (A.S.M.K) : Capitaine Sahnoun Saber.

Comité d'organisation : Mr Med Mouelhi/Mr Ridha Jmaii/Mr Maher Jarrari/Mr Hamdi Missaoui

Trésorerie : Sergent Chef : Houcem Ben Abdallah.

Secrétariat Du Concours: Sergent Kamel Hamzaoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

Vendredi 04 juillet 2025

08H30 : Lever Du Drapeau.

09h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Par Equipes (80-105 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire 1 (90 cm).

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 60x30m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 30 m

Nature : Sable

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

VENDREDI 04 JUILLET 2025:

EPREUVE 1 : Initiation.

Date et heure: **Vendredi 04/07/2025 à 09H00.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: **A au chrono sans barrage Art (238.2.1)**
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 70 cm
Largeur : Max 80 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 12 ^{ème}	Médaille

EPREUVE2 : Par Equipe.

Date et heure: **Vendredi 04/07/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: **Epreuve par Equipe Art (265.2) (Partie 1 (max 80 cm) et Partie 2 (max 105 cm))**
Vitesse: 325 m/min

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + 2 Médailles
2 ^{ème}	2 Médailles
3 ^{ème}	2 Médailles

EPREUVE 3 : Préparatoire

Date et heure : **Vendredi 04/07/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : **A au chrono sans barrage Art (238.2.1).**
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (90 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème}	Médaille
3 ^{ème}	Médaille

Largeur : (100 cm)

ANNEXE

Réclamations

Conformément à l'article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval autiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD 2025

Event _____

Competition _____

Date _____

Person Responsible
Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)

Name _____

FEI ID _____

Horse Name _____

OFFENCE (please tick one)

Abuse of Horse
GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify)
Reason _____

Incorrect Behaviour as defined by the GRs
GRs Art. 164

Non-Compliance with Protective Headgear Rules
GRs Art. 140

Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify)
GRs Art. 164
Please specify which sport Rules: _____

Signature of Official _____

Signature of
Person Responsible _____

YELLOW WARNING CARD 2025



Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs) 24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2025

164.3 Yellow Warning Card

(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of Jurisdiction for the following offences:

- Abuse of Horse
- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term "entourage" shall mean the Person Responsible's parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible's Horse.
- Non-compliance with applicable Sport Rules
- Non-compliance with Protective Headgear Rules

(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of Jurisdiction that the Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.

(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.

(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.

Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules

26th Edition effective 01 January 2025

Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:

- a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).
- b) Any other cases of Abuse of Horse
- c) Excessive pressing of a tired horse
- d) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification.